



Communiqué

Soleure, le 21 février 2023

Hausse des coûts de la santé de 4 pour cent au total et de 2,6 pour cent par assuré en 2022

La hausse des coûts entraîne de fortes pertes dans l'assurance de base

En 2022, les coûts ont augmenté bien plus que les primes, qui, par tête, ont légèrement diminué. Avec une augmentation de 4 pour cent des coûts totaux (2,6 pour cent par assuré), les dépenses devraient avoir dépassé les recettes d'environ un milliard et demi de francs. Les primes ont fortement augmenté en 2023. Des mesures de réduction des coûts sont rapidement nécessaires afin de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, comme le prévoit la loi.

Dans l'assurance obligatoire des soins, les coûts ont été nettement supérieurs aux recettes de primes en 2022. Dans l'ensemble, les primes ont baissé de 0,2 pour cent alors que les coûts par assuré ont augmenté de 2,6 pour cent. Il en résulte un déficit de près de 1,5 milliard de francs dans les activités d'assurance. Associé à la situation boursière difficile, ce résultat pèse sur les réserves des assureurs-maladie bien que ceux-ci appliquent une stratégie de placement peu risquée. Les réserves devraient ainsi être passées bien en-dessous des 10 milliards de francs en 2022.

Très forte croissance des coûts des pharmacies et des médicaments

En 2022, la croissance des coûts dans le domaine des pharmacies a été largement supérieure à la moyenne (plus 5,3 pour cent par personne assurée). Au total, les coûts des médicaments dans l'assurance de base ont à nouveau augmenté de 4,6% par personne, soit une forte hausse supérieure à la moyenne. Actuellement, la collectivité paie environ 9 milliards de francs pour les médicaments via les primes d'assurance-maladie. Ce montant comprend également les coûts de distribution qui, selon les estimations des organisations de protection des consommateurs, du Surveillant des prix et de santésuisse, pourraient être massivement réduits. Les coûts des médicaments représentent ainsi près d'un quart des coûts totaux de l'assurance de base.

Solide augmentation des coûts également dans les soins et le domaine hospitalier ambulatoire

Les coûts ont en outre fortement augmenté dans les établissements médico-sociaux (plus 4,6 pour cent par assuré), dans les organisations d'aide et de soins à domicile (5,2 pour cent par assuré) et dans le secteur hospitalier ambulatoire (4,5 pour cent par assuré). Les tarifs forfaitaires ambulatoires développés conjointement par H+ et santésuisse contribueraient à stabiliser les coûts dans l'ambulatoire et à rémunérer les prestations efficaces de manière à couvrir les coûts. Au cours de l'année à venir, il s'agira de réunir les deux structures tarifaires (forfaits ambulatoires et Tardoc) en un système tarifaire cohérent et de le soumettre au Conseil fédéral pour approbation d'ici fin 2023. Tous les partenaires tarifaires ont convenu ensemble de cette manière de procéder et l'ont consignée par écrit.

Les coûts des laboratoires diminuent

L'évolution des coûts dans les laboratoires montre que la maîtrise des coûts est possible. Ces dernières années, ce secteur a aussi été marqué par une forte augmentation annuelle des coûts et a contribué à faire grimper les primes des assurés. A partir du 1^{er} août 2022, les tarifs ont finalement été réduits de 10 pour cent. Cette mesure a eu un impact direct sur l'évolution des coûts. Les coûts ont ainsi diminué de 3,4 pour cent par assuré sur l'ensemble de l'année.

Au total, des prestations d'un montant de 37,9 milliards de francs ont été facturées l'année dernière à la charge de l'assurance obligatoire des soins, soit environ 1,5 milliard de francs de plus que l'année précédente. Les médicaments représentent à eux seuls 500 millions de francs - ou un tiers - de cette augmentation des coûts. Des mesures s'imposent dans ce domaine.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires:

Kaempf Christophe, porte-parole, téléphone 032 625 41 56 / portable 079 874 85 47
christophe.kaempf@santesuisse.ch

Ce communiqué est disponible sur Internet sur www.santesuisse.ch